



1ère commune de Bretagne entièrement fibrée.

MAIRIE

1, Rue des Fleurs  
22530 SAINT-CONNEC

Téléphone : 02.96.28.52.74

Courriel : mairie.stconnec@wanadoo.fr

Site Officiel : <http://saint-connec.fr>

Mercredi 9 juillet 2025

# CONSEIL MUNICIPAL

(Mandat 2020-2026)

## Convocation transmise le 3-07-2025.

**Présents :** Rolland LE LOSTEC, Maire - Christine LE BIHAN, 1ère Adjointe - Renzo SALMON, 2ème Adjoint - Gilbert CABON, 3ème Adjoint - Pascal AUREGAN - Nadine LE METAYER - Christine LE JEUNE

**Absents excusés :** Charles RESCOURIO - Daniel GILABERT - Sylvie HAYES.

**Secrétaire de séance :** Gilbert Cabon

## ORDRE DU JOUR COMMUNE

### ■ Evolution de la carrière de Brigitte Bott, Secrétaire de Mairie.

Brigitte Bott, secrétaire de Mairie sur un mi-temps dans chacune des communes de St-Gilles-Vieux-Marché et St-Connec, depuis 30 ans, est mise à disposition par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Pour des raisons personnelles, elle a souhaité donner un virage à sa carrière et a donc sollicité différents postes, dans le secteur.

Finale, son choix s'est porté sur une solution proche de celle qu'elle occupe actuellement, puis qu'elle a accepté de rester à St-Connec sur un mi-temps qu'elle complètera par un second mi-temps sur la commune de Ste Brigitte (56).

Ce choix aura plusieurs conséquences puisqu'il faudra aux communes de St-Gilles et St-Connec mettre fin au contrat qui les lie au Centre de Gestion.

Les Maires de Ste Brigitte, de St-Gilles et de St-Connec se sont rencontrés pour mettre à plat toutes les démarches à mettre en œuvre dans chacune des communes concernées.

Dorénavant, Brigitte Bott sera directement employée par chacune des deux communes et non plus par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor puisque Ste-Brigitte est morbihannaise (effectif au 15 septembre).

Cette nouvelle configuration aura un côté bénéfique puisque la mise à disposition et la gestion du poste par le Centre de Gestion ont un coût qui, du fait de ce changement, n'aura plus lieu d'être.

Les jours d'ouverture de la Mairie vont sans doute être modifiés, Brigitte compte tenu des distances entre les deux communes, travaillera en journées continues, soit 2 jours/semaine + 1 demi-journée, 1 lundi sur 2.

Compte tenu des délais de préavis, la nouvelle organisation ne sera effective qu'à compter de 15 septembre si possible administrativement. A faire rapidement :

- Création d'un poste de rédacteur, à mi-temps.
- Parution dans la bourse de l'emploi.

### ■ Projet de centrale solaire : Réponse du Service « Energie » de Pontivy Communauté.

**Rappel du Compte rendu de la dernière réunion :** Le Maire rend compte au Conseil de la réception de deux entreprises intéressées par l'espace constitué par l'ancien terrain de football, inutilisé depuis 2017, figurant sur le plan validé des Zones d'Accélération des Energies renouvelable (ZAER), afin d'éventuellement y installer une centrale solaire au sol, constituée de panneaux photovoltaïques.

L'une des deux entreprises a fait une proposition assez précise du projet, formulant notamment les retombées possibles pour la commune en termes de loyer financier ainsi que l'accès à l'autoconsommation collective (ACC), pour la commune, les particuliers, les entreprises, permettant potentiellement de bénéficier d'une électricité à un prix attractif.

La seconde n'a pas donné suite à la réunion.

Par ailleurs, interrogée sur le sujet, Pondi Energies, société productrice d'électricité et émanation de Pontivy Communauté,

pourrait être un partenaire si la commune souhaitait garder une maîtrise locale de cette centrale (propriété communale ou de Pondi Energie) avec une valorisation optimale de la consommation locale de l'électricité.

Dans ce cadre, Pondi Energies pourrait investir en lieu et place de la commune qui mettrait le terrain à sa disposition. Il n'y aurait pas ou moins de retombées immédiates en termes de loyer mais des tarifs d'électricité très intéressants pour la commune, les habitants, les entreprises du secteur qui y adhèreraient.

**Avis du Conseil Municipal :** Le Conseil se montre intéressé par la 1ère proposition qui aurait le mérite de rentabiliser financièrement, par un loyer sur une longue période, un terrain non utilisé depuis bientôt 10 ans.

La validation de la commune doit se matérialiser par une convention nous liant à l'entreprise.

Il s'agit maintenant de discuter les conditions de mise à disposition de ce terrain avec l'entreprise, afin de fixer les retombées pour le territoire :

- Indemnité de mise à disposition du terrain pour les phases étude et travaux ;
- Loyer en phase d'exploitation ;
- Conditions d'ACC ;
- Planning de mise en œuvre.

Ce terrain étant une propriété communale, il faudra « Porter à connaissance » des autres porteurs de projets notre action. Pour ce faire nous pouvons réaliser un « appel à manifestation d'intérêt simplifié ».

## Options d'investissement

### Investissement Participatif

- Ticket minimum : 200€
- Rendement : 8% annuel net de charges
- Versement annuel sous forme de dividende
- Engagement sur 5 ans, sortie possible après 2 ans (sous conditions)

### Investissement Direct

- Ticket min. : 24 000€ (1,2€/Wc avec part minimale de 20kWc)
- Rendement estimé : 12% à 15% par an
- Versement annuel sous forme de dividende
- Clause de liquidité à 5 ans (sous conditions)

Ces deux options offrent des niveaux d'engagement et de rentabilité adaptés à différents profils d'investisseurs. La sortie anticipée est possible sous conditions pour les deux formules.

■ **Investissement participatif :** Par ailleurs, et depuis notre dernier rendez-vous, M. Legros nous a fait part de possibilités d' « Investissement participatif » : « Nous avons, dit-il, suite à de nombreuses demandes, acquis les ressources pour proposer des investissements participatifs ou en direct sur nos projets ».

#### ■ Avis de Stéphane Le Corronc :

*L'investissement direct ne peut se faire que par les actionnaires, sinon c'est de l'investissement participatif. Il faut donc définir les actionnaires pour mettre en œuvre cet investissement direct : Pan Energie, St Connec, Pondi Energies, un collectif de citoyens, ... et mettre en œuvre un pacte d'associés.*

*Pour l'investissement participatif, le rendement est fixé lors de l'appel de fond. Par contre pour l'investissement direct cela dépend de la performance de la centrale (les dividendes).*

*Il faut aussi faire attention à la clause de liquidité. Il ne faut pas que tout le monde quitte le bateau s'il n'avance pas aussi bien que prévu !*

*Les prochaines rencontres auront lieu après les vacances.*

En attendant, M. Legros nous a transmis des précisions sur le financement participatif.

## ■ Voirie

### ■ Enrobés sur Pont Cadre et route de Kerléau, réalisés le 02-07-25.

Quelques dégradations de chaussée ont été constatées lors de l'enrobage sur le pont cadre. Il a été demandé à l'entreprise de réaliser un Point à temps pour réparer les dégâts.

### ■ Bi-couche à Kerléau, sera réalisé prochainement...

## ■ Programmation d'un passage de lamier ?

### ■ Besoin d'intervenir sur la haie du cimetière et quelques haies du bourg, autour de la Mairie, ainsi que quelques endroits en bordure de routes communales.

Gilles, sollicite le passage d'un lamier, d'abord au cimetière ou la haie, composée d'épineux très agressifs, est arrivée trop haute, trop large et surtout dangereuse à couper. Il propose de la rabattre au niveau du mur récemment rénové.

Cela pourrait se faire après la moisson réalisé dans le champ voisin, prévue courant août. Contacté, Tangy Anno, exploitant, est d'accord.

### ■ En profiter pour proposer à certains propriétaires d'élaguer le long de leurs propriétés (à leurs charges bien sûr).

D'autres endroits, publics et privés, mériteraient un tel passage. Il pourrait être intéressant de proposer au propriétaires con-

cernés de profiter de la présence de la machine.

■ Quelles entreprises solliciter ? : Dubois, Ludovic Cojean de Caurel , Mickaël Lahaye, etc.

■ Arbres à abattre dans la Côte de Pont-Pèlerin.

A Pont-Pèlerin, dans la côte, un arbre est tombé, et a barré la route, ce lundi. Avec Gilles Le Marchand, on s'est rendu compte que le premier talus (il y en a deux qui entourent un chemin de terre) est planté d'arbres qui mériteraient peut-être d'être abattus et broyés. Appel pourrait-être lancé à une entreprise, ou...

**Avis du Conseil Municipal : Voir amateurs locaux de bois.**

Ce genre d'intervention nécessite une autorisation de la DDTM.

### ■ Rénovation des Logements Locatifs de la Résidence des Glycines

■ Résultat et validation de l'analyse des offres, suite à la réception de deux candidats.

■ Choix du bureau d'études : Stumm.

■ Contact avec la nouvelle représentante de la Région (Vicky Martinon) concernant la demande de subvention :

□ Rappel des conditions d'attribution de la subvention Région.

■ Programme LEADER : Demande d'aide préalable.

### ■ Projet de rénovation du bourg (2ème tranche)

■ Contact avec Didier Thomas (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage au SDAEP) pour le compte du Syndicat de l'Hilvern

□ Plan de l'emprise des travaux empiétant sur la partie déjà enrobée au niveau de l'église.

Pour raccorder les deux parties, il sera nécessaire de reprendre l'enrobé réalisé lors de la première tranche, à proximité de l'église.

Peut-être sera-t-il alors judicieux de prévoir un exutoire pour les eaux pluviales de l'église, qui s'accumulent aux pieds de celle-ci, lors de périodes pluvieuses et peuvent être dangereuses lors des périodes de gel ?

■ Effacement des réseaux aériens : Transmission du projet par le SDE pour avis.

Quelques remarques seront à apporter.

### ■ ENEDIS - Accéder aux données de mesure, consommations électriques et courbes de charge

■ Portail : Donner le consentement du Maire pour l'outil d'assistance.pptx

*Avis du Conseil Municipal : Favorable.*

### ■ Affaires diverses

■ Problèmes d'internet Rue de la Fontaine.

Un sous-traitant d'opérateur a causé de sérieux dégâts sur les connections internet de la Rue de La Fontaine St-Gonnery. 6 abonnés ont connu une interruption de service de 3 semaines. L'un d'entre eux n'est toujours pas rétabli.

■ Terminer l'installation filaire au FeST-Bar pour permettre l'installation d'une autre borne wifi, fournie par le SCSi, au niveau du bar.

Renzo Salmon suivra ce sujet avec le SCSi de Pontivy Communauté.

■ Problème de panneaux solaires installés sans autorisation, chez des particuliers.

**Rappel :** Toute installation de panneaux solaires en toiture nécessite une déclaration préalable de travaux, à déposer en mairie. Attention aux entreprises qui installent avant d'en être autorisées et, parfois sans l'accord véritable des propriétaires ! Ne rien signer avant d'être sûr de son projet et de son financement.

■ Posture Vigipirate « Eté - Automne 2025 » activée.

## PONTIVY COMMUNAUTE

### ■ Affaires diverses

■ Réévaluation des coefficients de localisation des valeurs locatives des locaux professionnels du territoire de Pontivy Communauté.

Sans sujet sur St-Connec.

